



FERC-sup CGT Lille1

Fédération de l'Éducation de la Recherche et de la Culture - Enseignement du Supérieur

Siège : P7

Adresse : Campus Lille 1 / local syndical FERC-SUP
59655 Villeneuve d'Ascq cedex

email / tel : ferc-sup-cgt@univ-lille1.fr, 03 20 33 61 43

Villeneuve d'Ascq, le 9 mai 2016

A : Philippe Rollet, Président de l'université
Cc : Pascal Philippart, Directeur de l'IAE
Patrice Serniclay, DGS Lille1

Objet : Demande communication de documents détenus par Lille1 dans le cadre de sa mission de service public

Monsieur le Président,

Lors du Conseil d'Administration de l'Université – Lille1 du vendredi 13 décembre 2013 étaient **présentées et adoptées** plusieurs conventions de coopération entre l'Université – Lille1 et des établissements privés au Maroc et en Algérie, l'Université Privé de Marrakech, l'École Supérieure de Commerce et des Affaires (ESCA) à Casablanca et la Management Development International - Business School d'Alger.

L'article 3 de la convention avec l'Université Privée de Marrakech et l'article 8 de la convention avec l'ESCA mentionnent l'existence d'une annexe financière. Par ailleurs, ces mêmes conventions mentionnent la production de divers procès-verbaux au cours de la réalisation des missions prévues par ces conventions.

M. Jean-Marc NICOLAS, membre du Conseil d'Administration de l'université – Lille1, par un courrier du 5 janvier 2016, demandait que soient présentés au Conseil les annexes financières et un bilan de la réalisation de ces conventions. Lors du Conseil d'Administration du 29 avril 2016, M. Nicolas a constaté que la présentation intitulée : « BILAN DES DOUBLES DIPLOMES ET DELOCALISATIONS » ne répondait pas à ces demande et que la direction adressait une fin de non-recevoir à sa demande.

C'est pourquoi, par la présente, nous vous serions extrêmement reconnaissant de nous transmettre par retour les documents suivants, détenus par l'université – Lille1 dans le cadre de sa mission de service public :

1- les annexes financières des conventions de coopération entre l'Université de Lille1 (France) et l'ESCA- Casablanca, Maroc, entre l'Université de Lille1 (France) et l'Université Privée de Marrakech-UPM (Maroc) et entre l'université Lille 1 à la MDI –Management Development International Institut- Business School d'Alger

2- Les procès-verbaux des délibérations des jurys d'attribution de diplômes

Sans réponse de votre part dans un délai de deux mois, nous nous verrions dans l'obligation de saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) chargée d'assurer la bonne application du droit d'accès.

Veuillez agréer, M. le Président, l'expression de nos sincères salutations,

Dominique Sanctorum,
Co-Secrétaire Général de la FERC-sup CGT Lille1

FERC-sup-CGT Lille1
Bât. P7, Université - Lille1
59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 03 20 33 61 43
ferc-sup-cgt@univ-lille1.fr